

PERSONNE MAJEURE

- Numéro de **prédemande établie sur le site ANTS (gratuit)**
- **2 photos d'identité** en couleur, obligatoirement de **moins de 6 mois**, sur fond clair, tête nue et de face, conforme aux normes ANTS et **non découpées**.

Pour s'assurer que les photos soient conformes, adressez-vous à un photographe.

Attention : Les e-photos ne sont pas acceptées.

- Copie intégrale de l'acte de naissance de **moins de 3 mois** si pas relié COMEDEC
- Carte d'identité
- Passeport
- Justificatif de domicile **de moins d'un an** (avis d'imposition ou non-imposition, quittance de loyer non manuscrite (hors propriété privée), facture de téléphone, gaz, électricité, attestation d'assurance logement). Les échéanciers et les avis de sommes à payer ne sont pas recevables
 - Si vous habitez chez quelqu'un, fournir :
 - une lettre de l'hébergeant certifiant que vous habitez chez lui depuis plus de 3 mois
 - un justificatif de domicile à son nom
 - sa carte d'identité
- Déclaration de perte (mairie) ou vol (commissariat) + un timbre fiscal de 25 euros pour la carte d'identité
- Timbre fiscal pour le passeport : 86 euros
- Document prouvant la nationalité française (décret de naturalisation, certificat de nationalité française...)
- Usage du nom de l'ex-époux : jugement de divorce mentionnant l'autorisation de porter le nom ou autorisation écrite de l'autre époux
 - Tutelle : attestation du tuteur + photocopie carte d'identité du tuteur + dernier jugement de tutelle.

IMPORTANT : APPORTEZ LES ORIGINAUX DES DOCUMENTS DEMANDÉS

PERSONNE MINEURE

- Numéro de **prédemande établie sur le site ANTS (gratuit)**
- **2 photos d'identité** en couleur, obligatoirement de **moins de 6 mois**, sur fond clair, tête nue et de face, conforme aux normes ANTS et **non découpées**.

Pour s'assurer que les photos soient conformes, adressez-vous à un photographe.

Attention : Les e-photos ne sont pas acceptées

- Copie intégrale de l'acte de naissance de **moins de 3 mois** si pas relié COMEDEC
- Carte d'identité du mineur et des **DEUX** parents
- Passeport
- Justificatif de domicile **de moins d'un an** (avis d'imposition ou non-imposition, quittance de loyer non manuscrite (hors propriété privée), facture de téléphone, gaz, électricité, attestation d'assurance logement). Les échéanciers et les avis de sommes à payer ne sont pas recevables
 - Si le représentant légal habite chez quelqu'un, fournir :
 - une lettre de l'hébergeant certifiant que vous habitez chez lui depuis plus de 3 mois
 - un justificatif de domicile à son nom
 - sa carte d'identité
- Déclaration de perte (mairie) ou vol (commissariat) + un timbre fiscal de 25 euros pour la carte d'identité
- Timbres fiscaux pour le passeport :
 - De 15 ans : 17 euros
 - De 15 à 18 ans : 42 euros.
- Jugement de divorce ou de séparation
- En cas de résidences alternées : pièce d'identité de l'autre parent + justificatif de domicile de l'autre parent + autorisation des 2 parents en cas d'absence de jugement.

IMPORTANT : APPORTEZ LES ORIGINAUX DES DOCUMENTS DEMANDÉS

RENDEZ-VOUS LE **Mairie : 03.84.68.11.49**